

Commune de Pfulgriesheim



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 avril 2024

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER née MICHEL, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie GAST née ROTH.

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

Accompagnement des communes dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Ce point a déjà été développé dans le PV du 22 mars 2024. L'association Alter Alsace Energie accompagne les communes dans les projets de rénovation énergétique de ses bâtiments. M. Antoine CADORET, Conseiller en Rénovation Énergétique aux particuliers et collectivités viendra présenter les trois missions type le mardi 23 avril 2024 à 16 h en Mairie. Les offres réactualisées pour le Club House, le Foyer paroissial et la Mairie-Médiathèque seront présentées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Remplacement de la VMC à la médiathèque

Le Maire soumet au conseil municipal le devis de la SAS René MICHEL de Lampertheim d'un montant de 2 730.48 € TTC portant sur la remise en service de la VMC à la médiathèque. S'agissant d'un bâtiment communal ouvert au public, ces travaux sont approuvés par l'assemblée.

Panneau d'affichage électronique

Très présents dans les communes en périphérie de Strasbourg, les panneaux d'affichage électronique diffusent des messages d'information brefs et compréhensibles instantanément par les administrés. Les élus se sont déjà interrogés sur l'intérêt de mettre en place ce support de communication dans la commune. L'emplacement de l'ancien totem de l'agence du Crédit Mutuel pourvu d'une gaine électrique en attente pourrait accueillir l'équipement (mât surmonté d'un panneau d'affichage simple face ou double face). Le coût d'une telle installation varie entre 10 000 et 12 000 € TTC pour le simple face en fonction de la taille de l'écran pour une diffusion de messages en caractères monochromes ; la version écran en technologie « full color » avec affichage d'images et de vidéos n'ayant pas été chiffrée. Après discussion, les conseillers municipaux estiment qu'il n'est pas judicieux d'investir dans un tel équipement, à cet endroit, pour des raisons de sécurité liées à la configuration des lieux. L'ancien totem est situé au niveau de deux axes de passage très fréquentés, à l'intersection de la rue Principale et de la rue d'Offenheim où les risques d'accidents liés à la non observation de la priorité à droite sont bien réels. La présence d'un panneau d'affichage à cet endroit peut être considérée comme un facteur aggravant, car susceptible de déconcentrer les conducteurs des véhicules.

Débouchage de la conduite d'assainissement privative de la salle des fêtes

Le SDEA est intervenu le 18 avril pour procéder au débouchage de la canalisation d'assainissement de la salle des fêtes. A l'origine du problème, un déboitement de la conduite à reprendre après ouverture d'une tranchée au niveau des pavés côté Nord-Ouest. Ces travaux seront réalisés par la société WILLEM routes et travaux publics de Schweighouse-sur-Moder.

Convention de financement des travaux connexes de voirie dans le cadre de l'aménagement foncier lié à l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS) sur le territoire communal

Ce point porte sur les modalités de financement par la société concessionnaire de l'ACOS des travaux connexes de voirie à réaliser sur le ban communal dans le cadre de l'aménagement foncier lié à l'arrivée de l'infrastructure autoroutière. Le projet de convention à signer prévoit une prise en charge financière à hauteur de 495 396 € TTC au profit de la commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes (création de nouveaux chemins, renforcement de chemins existants, remise en état des sols suite à la suppression d'anciens chemins). En l'état, le projet ne peut être signé en raison d'une problématique de TVA. Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier appelée aussi remembrement, il ne sera pas créé d'association foncière chargée de la réalisation des travaux connexes de voirie, de l'entretien et de la gestion ultérieure du réseau des chemins et des ouvrages. Ces dépenses seront financées par la commune et inscrites au budget communal. Le budget communal n'étant pas assujéti à la TVA, la commune n'est pas en mesure de faire apparaître une TVA sur les titres de recettes permettant le recouvrement de la participation financière auprès de la société concessionnaire. De son côté, sous réserve que la TVA apparaisse sur des factures ou des titres de recettes, la société concessionnaire peut la déclarer en TVA déductible. Le projet de convention ne peut par conséquent être signé à ce stade. Ce point est ajourné dans l'attente d'une proposition des services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Dans le cadre du remembrement, le Maire estime qu'il est urgent de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du nouveau réseau des chemins ruraux. La rémunération du maître d'œuvre est calculée en fonction d'un taux appliqué sur le montant de travaux HT à réaliser. Les offres de prix issues de cette consultation seront présentées au conseil municipal lors de la prochaine séance du 24 mai 2024.

Projet de renaturation des cours d'eau du SDEA

Le Maire présente le projet du SDEA relatif à la création d'une zone de renaturation autour du cours d'eau. L'emprise du projet est incluse entre la rue des Prés et le cours d'eau, en zone naturelle N, sur les parcelles 20 à 24 en section 3 où la commune est déjà propriétaire des parcelles 20, 21 et 23. Pour l'instant, le projet est en phase d'études.

Dispositif de sauvegarde du patrimoine traditionnel

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes du Kochersberg s'est engagée depuis 2019 à accompagner financièrement à part égale avec ses communes membres les projets de réhabilitation du bâti ancien remarquable (maisons à colombage par exemple) soutenus par le Conseil départemental du Bas-Rhin dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial. En 2023, la Collectivité Européenne d'Alsace a mis en place le Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel permettant d'octroyer des aides plus conséquentes aux particuliers aux associations et aux collectivités jusqu'à hauteur de 40 000 € si l'EPCI et ses communes membres participent financièrement aux projets soutenus. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette démarche et attend plus d'informations pour pouvoir délibérer valablement sur ce point.

Signalétique et circulation piétonne

Un devis pour la mise en place d'une signalétique d'accès à l'école maternelle et au périscolaire a été établi par la société GERNER de Wolfisheim pour un montant de 4 218 € TTC comportant le balisage depuis le parking de la salle des fêtes jusqu'au bâtiment école maternelle-périscolaire via le sentier piétonnier et le remplacement de deux portiques. Un devis comparatif sera sollicité auprès d'autres fournisseurs en vue d'optimiser la dépense.

BIC de juillet

La date de la prochaine réunion de la commission « information » en charge de l'élaboration du BIC aura lieu lundi 22 avril à 19 h en Mairie.

TOUR DE TABLE

M. Bertrand MEYER informe l'assemblée que la plate-forme destinée à accueillir la seconde borne de collecte des biodéchets sur le parking de la salle des fêtes a été mise en place par les agents du SIVOM. Le SIVOM a également fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion pour les besoins en entretien des espaces verts.

M. Sébastien DURST demande que soit fixée la date pour effectuer le tour du village afin de lister les interventions de taille, d'élagage et de travaux à réaliser sur les bâtiments et la voie publique en repérant notamment les endroits de chaussée dégradée. Le tour du village aura lieu samedi 18 mai 2024 à 9 h 30. RDV est donné aux conseillers municipaux sur la Place de la Mairie. Un mail de rappel sera envoyé à tous.

M. DURST rappelle qu'il est possible de délibérer pour revenir sur le principe de l'exonération de taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation durant les 2 ans qui suivent celle de leur achèvement. A l'heure actuelle, l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles et additions de construction et la conversion de bâtiments ruraux en logements est effective pendant ce délai. La commune pourrait délibérer pour réduire l'exonération dans une fourchette de 40 à 90 % de la base imposable avant le 1^{er} octobre pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante. En parallèle, il est également possible d'instaurer une taxe sur les logements vacants depuis plus d'un an. Les propriétaires seraient en conséquence redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Mme Anne-Gaëlle SCHOTT signale deux mâts d'éclairage public endommagés, l'un devant la propriété du 8A rue d'Offenheim et l'autre dans la rue du Houblon. Elle relève également la présence de déjections canines dans le sentier piétonnier entre le parking de salle de fêtes et l'école maternelle et demande la mise en place d'un dispositif de sensibilisation (pancarte) ou l'installation d'une borne d'hygiène canine aux abords du sentier.

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, qui a conçu les décors de Pâques de la Place de l'église déplore le vol d'une figurine.

La séance est levée à 22 h 11.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredis 24 mai et 5 juillet 2024.